

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROULLET ST ESTEPHE DU 09 JUIN 2011

L' an deux mille onze , le jeudi 9 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 juin 2011

Présents :

Titulaires : Monsieur KERJEAN Jean-Paul, Monsieur KLEIN André, Monsieur LACROIX Jacques, Madame LABUSSIÈRE Annie, Madame SIMONET Béatrice, Mademoiselle BALAN Gaëlle, Monsieur DE SOUSA José, Monsieur POT Robert, Madame MOREAU Martine, Monsieur MORALES Sébastien, Monsieur COUDRIN Jean-Paul, Monsieur GARDAIS Jany, Madame BARBAT Véronique, Madame AFGOUN Sabrina, Monsieur GUILLORIT Jérémie, Monsieur MONTALESCOT Michel

Pouvoirs : Madame DESMET Sophie a donné pouvoir à Mme SIMONET

Madame ROCHARD Marie-Claude a donné pouvoir à M. COUDRIN

Madame DUFOUR Annabelle a donné pouvoir à Melle BALAN

Madame GAUTHIER Odette a donné pouvoir à Mme LABUSSIÈRE

Madame LASSALLE Françoise a donné pouvoir à M. KLEIN

Monsieur BOUCHÈRE Bernard a donné pouvoir à M. KERJEAN

Monsieur JOURDAIN Christian a donné pouvoir à M. POT

Excusés : Monsieur BOUCHÈRE Bernard, Madame DESMET Sophie, Monsieur JOURDAIN Christian, Madame GAUTHIER Odette, Madame DUFOUR Annabelle, Monsieur VALLAT Bernard, Monsieur EGYED Eric, Madame LEGER Daniéla, Madame ROCHARD Marie-Claude, Madame LASSALLE Françoise, Monsieur POIREAU Olivier, Monsieur BAUDRY Jean-Claude, Madame CONTAMINES Martine, Monsieur CROISARD Pierre, Madame PITON

Sandra, Monsieur TANNE Frédéric

Secrétaire de séance : Madame Véronique BARBAT

SIAH du Bassin de la Boème modification des statuts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SIAH du bassin de la Boème, à savoir, calcul des contributions des communes pour un tiers au prorata du linéaire de berges avec affluents et deux tiers au prorata de la population calculée en fonction de la surface des communes dans le bassin versant.

Judo Club : subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au judo club pour les quatre membres du club de Ftiu Ji'tsu qui ont participé aux championnats de France à Paris.

Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessous :

Art 6711 - 020 =	+ 500 €
Art 60631 - 251 =	- 500 €
Art 2112 - chap 041-01 =	+ 300 €
Art 1328 - chap 041-01 =	- 300 €

Budget assainissement – DM

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessous :

Art 6711 = + 500 €

Art 70611 = + 500 €

Admission en non valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'admettre en non valeur les sommes figurant au tableau ci-annexé.

Tableau des emplois –modification

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois, à compter du 01 juillet 2011, ainsi qu'il suit :

- adjoint administratif à temps non complet (28.27h/s) :- 1
- adjoint administratif à temps complet : + 1

Enveloppes pré-affranchies

Après avoir présenté le modèle d'enveloppe pré-affranchie, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour le "bon à tirer",
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante,
- décide de modifier la régie existante afin d'y inclure la perception des recettes résultant de la vente, en Mairie, de ces enveloppes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Déclassement de a RN10

Le dossier est retiré de l'ordre du jour en attente de nouveaux éléments. Il sera inscrit lors d'une prochaine réunion.

Câblage informatique de l'école Marcel Pagnol

Avis favorable du conseil municipal sous réserve de demander d'autres devis.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Monsieur le Maire soulève le problème de la scolarisation des enfants de moins de trois ans lorsque les capacités d'accueil de la commune sont insuffisantes. Des renseignements vont être pris auprès de l'Inspection Académique.

Informations diverses

- Réunion de la commission scolaire le 23 juin à 18 heures, avec visite des travaux de l'école maternelle.
- Visite des travaux de l'école maternelle par le conseil municipal en présence des enseignants le 30 juin à 17 heures.

A Roulet-St-Estèphe, le 21 juin 2011
Le Maire,

Jean-Paul KERJEAN